Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle,

FORCE OUVRIERE

1, rue Sédillot – 67000 **STRASBOURG**

Tél : 06 31 08 76 78 et 06 17 33 61 57

fnecfpfostrasbourg@gmail.com

Déclaration des élus Force Ouvrière au CSA SD 1er degré du 03 novembre 2026

Monsieur le Directeur Académique,

Mesdames et Messieurs les membres du CSA-SD,

Cette instance départementale se tient à l'heure où les personnels de l'Éducation nationale se mobilisent et préparent activement la journée de grève et d'action du jeudi 5 novembre. Cette colère sur le terrain exprime le ras-le-bol face à la dégradation continue de nos conditions de travail et au manque de moyens consacrés à l'École publique.

Pour la **FNEC FP-FO 67**, ce bilan de la rentrée 2026 dans le Bas-Rhin confirme la légitimité de cette mobilisation à l'aune de la poursuite d'une politique d'austérité de l'école publique, dictée par des logiques budgétaires nationales incompatibles avec les besoins réels des élèves, des personnels et des écoles de notre département.

L'administration met en avant une baisse démographique avec un département qui enregistre cette année 90 778 élèves dans le premier degré, soit 2 213 élèves de moins qu'à la rentrée précédente. Mais loin de saisir cette opportunité pour améliorer durablement les conditions d'apprentissage en baissant drastiquement les effectifs par classe, l'institution répond par la fermeture pure et simple de structures :

Le nombre d'écoles publiques chute encore pour s'établir à 685 écoles, le maillage des RPI subit de plein fouet ces logiques, avec un total de RPI qui descend à 194, accentuant la fragilisation de l'école rurale.

Alors que 321 écoles (soit 47 % des établissements publics) sont implantées en milieu rural et que 37 % des écoles du département comptent de une à trois classes, l'administration s'appuie sur les travaux de l'Observatoire des Dynamiques Rurales et Territoriales et annonce la diffusion prochaine d'un « guide d'aide à la décision » destiné aux maires et aux EPCI.

Si la concertation avec les élus locaux est légitime, la **FNEC FP-FO 67** s'inquiète d'un transfert de compétences vers les collectivités territoriales et s'interroge sur la place réservée à la communauté éducative et à ses représentants. Les organisations syndicales seront-elles également destinataires de ce guide afin de garantir un dialogue social transparent et partagé ? Pour notre organisation, l'avenir de l'école rurale ne peut s'envisager sous le seul angle d'ajustements structurels, mais doit reposer sur la garantie de moyens humains et matériels pérennes, au plus près des besoins des élèves et des territoires.

Dans notre département, malgré un taux d'encadrement global affiché à 21,11 élèves par classe, la réalité vécue dans les écoles est tout autre. Les enseignants font face à des conditions d'exercice de plus en plus intenables, partagés entre la gestion de la polyvalence, l'alourdissement des tâches administratives et l'absence de réponses pérennes face aux difficultés de remplacement.

En matière d'école inclusive, si le département compte environ 7 500 élèves en situation de handicap scolarisés et que 4 000 élèves disposent d'une notification MDPH pour un accompagnement humain, la réponse institutionnelle reste largement insuffisante. Les AESH, indispensables au quotidien, subissent toujours des conditions de précarité inacceptables, et la multiplication des dispositifs technocratiques (tels que la généralisation des PAS ou les redécoupages successifs) ne compense pas le manque cruel de recrutements statutaires de professionnels formés et de places en structures spécialisées comme les IME ou les SESSAD.

Pour la **FNEC FP-FO 67**, il est urgent de rompre avec ces orientations destructrices pour le service public d'éducation. Nos mandats sont clairs :

- L'arrêt immédiat de toutes les fermetures de classes, d'écoles et de structures dans le département ainsi que le retrait des 1588 suppressions de postes programmées par le Projet de Loi de Finances 2027.
- La création des postes statutaires nécessaires pour faire face aux besoins, l'abaissement significatif des seuils d'effectifs par classe sur l'ensemble des niveaux et la garantie d'un véritable remplacement dans la mesure des besoins sur toutes les zones.
- La création de tous les postes d'AESH statutaires à hauteur des notifications MDPH, l'abandon de la précarité par la création d'un véritable corps de fonctionnaires de catégorie B pour ces personnels, ainsi que la création des places nécessaires en structures médico-sociales.
- Le respect des statuts, des conditions de travail et des libertés pédagogiques des personnels, ainsi que l'attribution de moyens réels pour les directions d'école et les équipes éducatives.

La **FNEC FP-FO 67** continuera de porter, aux côtés des personnels, l'exigence de la défense de l'École publique, laïque et républicaine, de la maternelle à l'université.